SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 JUILLET 2020
À 20 H EN VISIOCONFÉRENCE (ZOOM)

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS :

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2020
5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
6. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
7. Résolution: Embauche – nettoyage- installations sanitaires
8. Résolution: Embauche – nettoyage – quai/plage
9. Résolution : Entente Croisières Orléans
10. Résolution : Offre – Société protectrice des animaux
11. Comptes à payer
12. Correspondance
    12.1 Pétition
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

---

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1543 -20

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1544-20

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER JUIN 2020

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **1er juin,** tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO : 1545-20

4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 JUIN 2020

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le **22 juin,** tel que rédigé.

5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de juin 2020 : **25**
Coût des travaux $ **441 707.00**

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO : 1546-20

7. EMBAUCHE – NETTOYAGE- INSTALLATIONS SANITAIRES

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'embaucher Martine Tremblay pour effectuer le nettoyage des installations sanitaires de la Municipalité. Il a été entendu que le Parc maritime et le Club nautique de l'Île d'Orléans seraient facturés pour les services accomplis.

RÉSOLUTION NO : 1547-20

8. EMBAUCHE – NETTOYAGE – QUAI/PLAGE

Il est **proposé** par Nicolas Girard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'embaucher Loïc Bussières pour faire le nettoyage du quai, de la plage et du trottoir le long du stationnement de l'église.

RÉSOLUTION NO : 1548-20

9. ENTENTE CROISIÈRES ORLÉANS

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, excluant Nicolas Girard, qui n'a pas participé au vote, de signer une entente avec Croisières Orléans pour une période de 3 mois (juillet-août-septembre), qui, compte tenu des nouvelles directives reliées à la situation actuelle reliée à la COVID-19. ont le droit d'opérer leur zodiac depuis le 1er juillet 2020.

RÉSOLUTION NO : 1549-20

10. OFFRE SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

ATTENDU que selon le règlement provincial, ce sont les propriétaires qui doivent inscrire les chiens à la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité tient déjà un registre des chiens;

ATTENDU que la Municipalité fait régulièrement des rappels à ses citoyens;

ATTENDU qu'en cas de signalement de chien en liberté, notre contremaître, qui est mandaté comme inspecteur pour les animaux, se rend sur les lieux, capture

l'animal à l'aide d'une perche prévue à cet effet, l'héberge et le nourrit le temps de retrouver le propriétaire;

ATTENDU qu'en cas de signalement de chien dangereux ou ayant mordu, la Municipalité fera affaire avec S.O.S. Animaux qui attraperont et conduiront l'animal à l'hôpital vétérinaire Moffet;

- Si le propriétaire est connu, les policiers seront contactés et l'évaluation vétérinaire sera probablement exigée par la SQ.
- Ils feront l'analyse comportementale de l'animal
- Ils garderont l'animal en pension si nécessaire (en attente de jugement, d'ordre, etc.)
- Et ils feront l'euthanasie de l'animal si tel est l'ordonnance.

ATTENDU que c'est le propriétaire de l'animal qui déboursera les frais reliés à son chien;

ATTENDU que notre licence coûte présentement 5$ et qu'il faudrait en augmenter le coût aux citoyens à 30 $ ou 35 $;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'offre de la Société protectrice des animaux et de ne pas se joindre aux autres municipalités de l'Île dans ce contrat.

RÉSOLUTION NO : 1550-20

11. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (**22 751.74** $) et le paiement des comptes à payer (**235 449.41** $) totalisant 258 201.15 $ pour le mois de 2020 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1550-20.**

_____

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

12. CORRESPONDANCE

12.1 Pétition

Un groupe de citoyens a présenté une pétition concernant le projet d'aménagement du quai. Une séance d'information aura lieu à la fin de l'été afin d'expliquer l'ensemble des projets municipaux, incluant la dernière version du projet du quai.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1551-20

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 35.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	DEBBIE DESLAURIERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».